

PROTCOLE SANITAIRE DE RENTREE

PRINCIPES D'ACCUEIL et DE FONCTIONNEMENT

Le « Protocole sanitaire des écoles et établissements scolaires : année scolaire 2020-2021 » repose sur les prescriptions émises par le ministère des solidarités et de la santé au vu des avis rendus par le Haut Conseil de la Santé publique ainsi que sur les dispositions réglementaires en vigueur à la date de la rentrée. La mise en œuvre de ces prescriptions nécessite une collaboration très étroite entre les services de l'éducation nationale et les collectivités territoriales.

Les **cinq principes fondamentaux** sont repris avec quelques modifications pour certains d'entre eux :

- **La distanciation physique** : *Dans les espaces clos (salles de classe, ateliers, bibliothèques, réfectoires, cantines, internats, etc.), la distanciation physique n'est plus obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves. Néanmoins, les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves. Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas.*
- **L'application des gestes barrières** : *Les gestes barrières doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. À l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.*
- **La limitation du brassage des élèves** : *« La limitation du brassage entre classes et groupes d'élèves n'est plus obligatoire. »*
- **Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**
- **La formation, l'information et la communication.**

ACCUEIL DES ELEVES :

Tous les élèves sont accueillis dans les classes sur les quatre jours d'école.

ENTREES ET SORTIES

« La limitation du brassage entre classes et groupes d'élèves n'est plus obligatoire. En fonction de leur taille, les écoles et établissements scolaires organisent le déroulement de la journée et des activités scolaires pour limiter, dans la mesure du possible, les regroupements et les croisements importants. Les arrivées et départs sont particulièrement étudiés pour limiter au maximum les regroupements d'élèves et/ou de parents. »

- Ainsi l'entrée dans l'école se fera de 8h20 à 8h30 et sera aménagée de la façon suivante :
 - Les deux portails seront utilisés :
 - . Les élèves de TPS-PS-MS et GS-CP passeront par le petit portail. Le lavage des mains sera géré par les enseignantes des classes.
 - . Les élèves de CE1-CE2 et CM1-CM2 passeront par le grand portail et iront directement se laver les mains dans les sanitaires extérieurs.
 - Seuls les accompagnateurs des élèves de TPS-PS-MS sont autorisés à pénétrer dans l'école avec port du masque obligatoire.
 - Les élèves de TPS-PS-MS seront accueillis dans leur classe. Un adulte peut les accompagner dans la salle d'accueil à condition qu'il porte un masque et qu'il utilise le gel hydro-alcoolique mis à disposition.
 - Les élèves de GS-CP seront accueillis dans leur classe dès 8h20.
- La sortie se fera à la même heure (16h15) pour tous les élèves:
 - Les élèves de TPS-PS-MS pourront être repris par leur accompagnateur à l'extérieur de la classe avec port du masque obligatoire et sortiront par le grand portail.
 - Les élèves de GS-CP, CE1-CE2 et CM1-CM2 descendront comme d'habitude au grand portail.
 - Les élèves partant par le car ou allant à la périscolaire se retrouveront au petit portail.

ORGANISATION PRATIQUE :

- **Déplacements :**
 - Les déplacements seront limités dans les classes élémentaires.
- **Le port du masque :**
 - *Pour le personnel : Le port d'un masque "grand public" est obligatoire pour les personnels dans les situations où la distanciation d'au moins un mètre ne peut être garantie dans les espaces communs de l'établissement, notamment les salles des professeurs.*
 - *Pour les élèves des écoles maternelles le port de masque est à proscrire. Pour les élèves des écoles élémentaires, le port du masque n'est pas recommandé mais des masques sont à disposition pour équiper les enfants présentant des symptômes dans l'attente de leur départ de l'école.*

○ **Lavage des mains :**

- *« Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable, ou sinon en laissant sécher ses mains à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire. »*
- Le lavage des mains sera réalisé : à l'arrivée dans l'établissement, avant chaque repas, après être allé aux toilettes, le soir dès l'arrivée au domicile
- *« Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distance physique. »*

RECREATIONS

« La limitation du brassage entre classes et groupes d'élèves n'est plus obligatoire. »

Les récréations auront donc lieu à des horaires différents pour séparer les classes maternelles et élémentaires :

10h15–10h45 : TPS-PS-MS-GS

10h15-10h30 : CP

10h45–11h : CE-CM

15h–15h15 : CE-CM

15h30-15h45 : GS-CP

15h30–16h : TPS-PS-MS

« L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé. La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise. »

ORGANISATION DU MENAGE

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) sera réalisé une fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) sera également réalisé une fois par jour.

De plus, les sanitaires seront nettoyés et désinfectés tous les jours.

L'aération des locaux est fréquente (toutes les trois heures). Elle dure au moins 10 à 15 minutes et est assurée au moins trois fois par jour (avant l'arrivée des élèves, durant les récréations et la pause méridienne ainsi que le soir).

X

X

X

INFORMATIONS

PROCEDURE DE GESTION EN CAS DE COVID

Les symptômes évocateurs sont : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

EN CAS DE SURVENUE D'UN OU PLUSIEURS SYMPTOMES CHEZ UN ELEVE

- Conduite à tenir :

- o Isolement immédiat de l'élève avec un masque pour les enfants (en âge d'en porter) dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrières.

- o Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.

- o Rappel par le directeur de la procédure à suivre par les parents à savoir : ▪ éviter les contacts ▪ consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant.

- o Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne.

- o L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant.

- En cas de test positif :

- o Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires et de la collectivité de rattachement.

- o La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.

- o Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.

- o Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève

o Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade selon le plan de communication défini par l'école.

EN CAS DE SURVENUE D'UN OU PLUSIEURS SYMPTOMES ou DE TEST POSITIF CHEZ UN PROCHE DE L'ELEVE

• Conduite à tenir

o Prévenir immédiatement l'école.

o Consulter le médecin traitant qui décidera

- De l'opportunité et des modalités de dépistage du proche de l'élève
- De l'élève, le cas échéant.
- Des modalités d'isolement ou non de l'élève avec ce proche (cellule familiale...)

o L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

X X X

ENGAGEMENT DES FAMILLES

« Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, au collège ou au lycée en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. »

- Vérifier la température des enfants tous les matins, elle ne doit pas dépasser 38°C
- Les parents s'engagent à prévenir immédiatement l'école en cas :
 - De température supérieure à 38°C
 - De symptômes du COVID19 chez l'enfant ou dans son environnement,
 - De suivre le protocole indiqué en cas de symptôme chez l'enfant ou dans son environnement
- Chaque enfant doit être sensibilisé aux gestes barrières :
 - o Lavage des mains avant de venir à l'école et en arrivant à l'école, Hygiène corporelle : Il n'y a pas de préconisation cadrant l'hygiène corporelle (douche, bain, shampoing...), mais elle semble logique dans ce cadre, quotidiennement !
 - o Eternuer, tousser dans son coude. Hygiène vestimentaire : pas de recommandation, mais dans le cadre des gestes barrières où il est demandé de tousser ou éternuer dans son coude, il semble logique de changer quotidiennement les vêtements.
 - o La distanciation physique : elle est recommandée de 1m. : Respecter et faire respecter à son enfant, la distanciation jusqu'à l'école
 - o Utiliser des mouchoirs jetables, les jeter avec précaution, avoir ses propres mouchoirs.
 - o Utiliser du matériel individuel.

POINTS D'ATTENTION :

Nous sommes contraints à une obligation de mise en oeuvre, non à une obligation de résultat. Le risque ZERO n'existe pas. Il est très difficile de faire respecter les gestes barrières aux enfants sur une journée complète notamment. Soyez assurés que nous ferons de notre mieux.

La situation est évolutive et ces décisions restent conditionnées aux annonces politiques. Si des éléments nouveaux apparaissaient, nous ne manquerons pas de vous en informer.

Sachant pouvoir compter sur votre collaboration pour cette rentrée scolaire particulière, soyez assurés chers parents de notre pleine et entière implication.

Françoise Barré, chef d'établissement :

A handwritten signature in black ink, reading 'F. Barré', with a stylized flourish at the end.